

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS

Sous-direction de la doctrine et des ressources humaines

Bureau des sapeurs-pompiers professionnels

DGSCGC/DSP/SDDRH/BSPP2020/N°

Paris, le

07 MAI 2020

Le ministre de l'intérieur

à

Messieurs les directeurs des services d'incendie et de secours

Monsieur le général, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris

Monsieur l'amiral, commandant le bataillon de marins-pompiers de Marseille

Objet : Planification des épreuves des concours et examens professionnels d'officiers de sapeurs-pompiers professionnels reportés suite à la crise sanitaire

J'ai l'honneur de vous informer qu'au regard de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de nombreuses épreuves des concours et examens professionnels d'officiers de sapeurs-pompiers professionnels ont dû être reportées.

Compte tenu des contraintes importantes qui seront encore imposées durant la levée progressive du confinement, il a été décidé que l'ensemble de ces épreuves seraient reprogrammées à compter du mois de septembre.

Cette nouvelle planification prend en compte l'état d'avancement des différents concours et examens, les contraintes liées aux avancements devant intervenir avant la fin de l'année et la rentrée en scolarité s'agissant des colonels.

Ces différentes épreuves seront organisées conformément aux textes en vigueur, sans modification de contenu, afin de ne pas ajouter de complexité supplémentaire dans les préparations déjà bien avancées des différents candidats et dès lors que l'état des différentes listes d'aptitudes permettent encore de nombreux recrutements.

A ce stade, les dernières incertitudes concernent la participation de quelques membres de jurys aux différentes réunions et épreuves. En tant que de besoin, les compositions des jurys seront adaptées afin de garantir leur complétude mais il convient que vous puissiez également veiller à faciliter la participation des personnels de vos services.

Concours interne de lieutenant de première classe :

- Epreuves d'admission (entretien jury) : du 7 au 11 septembre 2020

Concours externe de lieutenant de première classe :

- Epreuves d'admission (sport) : du 14 au 18 septembre 2020
- Epreuves d'admission (entretien jury) : du 5 au 9 octobre 2020

Examen professionnel de lieutenant hors classe :

- Epreuves d'admission (entretien jury) : du 21 au 25 septembre 2020

Concours interne de capitaine :

- Epreuves d'admissibilité (écrits) : jeudi 1^{er} octobre 2020
- Epreuves d'admission (entretien jury) : du 8 au 10, les 15 et 16 décembre 2020

Concours externe de capitaine :

- Epreuves d'admissibilité (écrits) : jeudi 1^{er} octobre 2020
- Epreuves d'admission (sport) : du 14 au 17 décembre
- Epreuves d'admission (entretien jury) : du 18 au 20 et du 26 au 28 janvier 2021

Examen professionnel de commandant :

- Epreuves d'admissibilité (écrits) : mercredi 9 septembre 2020
- Epreuves d'admission (entretien jury) : du 26 au 30 octobre 2020

Concours interne de colonel :

- Epreuves d'admissibilité (écrits) : du 2 au 4 septembre 2020
- Epreuves d'admission (entretien jury) : du 20 au 22 octobre 2020

Examen professionnel de colonel :

- Epreuve d'admissibilité (examen dossier) : les 2 et 3 septembre 2020
- Epreuve d'admission (entretien jury) : les 28 et 29 septembre 2020

Enfin, vous noterez que l'examen professionnel de lieutenant de première classe qui devait être programmé sur le second semestre 2020 sera planifié, ultérieurement, sur 2021.

Le bureau des sapeurs-pompiers professionnels reste à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Pour le ministre et par délégation,
Le préfet, directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises



Alain THIRION